



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 5 octobre 2020, à 19 h 35, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

M. Éric Provencher	-	conseiller siège	n° 1
M. Douglas Beard	-	conseiller siège	n° 2
M. Simon Lauzière	-	conseiller siège	n° 3
Mme Suzanne Dandurand	-	conseillère siège	n° 5
M. Jean-François De Plaen	-	conseiller siège	n° 6

Est également présente :

Madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

Est absent :

Monsieur Christian Girardin - conseiller siège n° 4

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 35.

648-10-2020 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND

Appuyé par monsieur DOUGLAS BEARD

Résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

1 Ouverture de la séance

2 Adoption de l'ordre du jour

3 Adoption des procès-verbaux

3,1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020

3,2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2020

4 Communiqués et correspondances

4,1 Dépôt de communication du Ministère de la Sécurité publique du Québec

5 Administration et finances

5,1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour septembre 2020

5,2 Permanence de monsieur Pierre Blanchette au poste d'adjoint à la voirie

5,3 Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2021 par la MRC de Drummond

5,4 Déclaration 2020-2021 des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

6 Sécurité publique

6,1 Rapport du directeur du service incendie

6,2 Demande d'adhésion au programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires / PAF FP



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

7 Travaux publics

- 7,1 Rapport du directeur des travaux publics
- 7,2 Avizo / supervision de chemisage de conduite
- 7,3 Éclairage luminaires terrain de balle / soumissions
- 7,4 Ouverture des soumissions / Réhabilitation d'une partie du réseau d'égouts / Chemisage

8 Hygiène du milieu

- 8,1 Rapport mensuel d'enfouissement VS recyclage

9 Aménagement et urbanisme

- 9,1 Rapport mensuel des activités - Inspection en bâtiment
- 9,2 Vente du lot 5 741 097 / ancien chemin
- 9,3 Lot 5 740 931 / aménagement d'une écurie
- 9,4 Lot 5 740 675 / dérogation mineure / galerie fermée et isolée
- 9,5 Atteinte aux pouvoirs de zonage des Municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

10 Loisirs et culture

- 10,1 Rapport des activités de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel
- 10,2 Pertinence échange de livres en octobre avec le Réseau Biblio
- 10,3 Embauche d'un préposé pour la patinoire hiver 2020/2021
- 10,4 AFEAS / demande d'aide financière / locale Saint-Félix-de-Kingsey

11 Sujets divers et Varia

- 11,1 Prochaine réunion régulière le 2 novembre 2020, 19 h 30

12 Rapport des élus

13 Période de questions

14 Levée de la séance

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

649-10-2020 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE tous les élus, déclarent avoir lu et attestent de la conformité des minutes du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2020, tel que rédigé.

Adoptée

650-10-2020 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE tous les élus, déclarent avoir lu et attestent de la conformité des minutes du procès-verbal;

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur ÉRIC PROVENCHER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2020, tel que rédigé.

Adoptée

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

4.1. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet au Conseil une communication du Ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la coordination de la sécurité civile du Centre du Québec et de la COVID-19. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

651-10-2020 5.1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS DE SEPTEMBRE 2020.

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur ÉRIC PROVENCHER

Résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de septembre 2020, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit accepté tel que lu et présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>290 293,50 \$</u>
Taxes 2019	1 059,78 \$
Taxes 2020	220 461,28 \$
Subvention emplois été - Camp de jour	2 620,00 \$
Réclamation TPS	48 602,57 \$
Intérêts 2019 reçus	112,96 \$
Mutations immobilières	11 389,17 \$
Entraide incendie	4 508,91 \$
Permis et dérogation	1 183,60 \$
Ventes diverses	355,23 \$
<u>Dépenses</u>	<u>255 120,11 \$</u>
Rémunération régulière	34 494,16 \$
Rémunération incendie	5 929,88 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	44 821,22 \$
Factures à payer	169 874,85 \$

Adoptée

652-10-2020 5.2. PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE BLANCHETTE AU POSTE D'ADJOINT À LA VOIRIE

ATTENDU QUE la période de probation de monsieur Pierre Blanchette est terminée depuis le 23 mai 2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est proposé par monsieur SIMON LAUZIÈRE
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil municipal décrète la permanence de monsieur Pierre Blanchette à titre d'adjoint à la voirie au sein de l'équipe des employés de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

Adoptée

653-10-2020 5.3. DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2021 PAR LA MRC DE DRUMMOND

CONSIDÉRANT la réception, en date du 16 septembre, du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2021 et du plan triennal des années 2021, 2022, 2023 établis par la MRC de Drummond;

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur ÉRIC PROVENCHER

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la direction publie dans le journal local de la ville de Drummondville l'avis de réception du rôle de l'année 2021, ainsi qu'à deux endroits dans la Municipalité, soit au 1205, rue de l'Église et au 6115-A, rue Principale;

QUE le Conseil a pris connaissance du dépôt du rôle de l'année 2021 et du plan triennal des années 2021, 2022, 2023.

Adoptée

654-10-2020 5.4 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR 2020-2021

CONSIDÉRANT la réception en date du 16 septembre du rôle d'évaluation foncière pour le triennal 2021-2022 et 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'article 358 de la *Loi* sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il y a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité et de la Municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Municipalité;

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du Conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires :

Mme Thérèse Francoeur - mairesse
M. Éric Provencher - conseiller siège n° 1
M. Douglas Beard - conseiller siège n° 2



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

M. Simon Lauzière - conseiller siège n° 3
M. Christian Girardin - conseiller siège n° 4
Mme Suzanne Dandurand - conseillère siège n° 5
M. Jean-François De Plaen - conseiller siège n° 6

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport du directeur de la brigade incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de septembre 2020. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

655-10-2020 6.2. DEMANDE D'ADHÉSION AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES / PAF FP

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur SIMON LAUZIÈRE
Appuyé par madame SUZANNE DANDURAND

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QU'UNE demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique, est déposée et transmise à la MRC de Drummond.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1. **RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport du directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de septembre 2020. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

656-10-2020 7.2. **AVIZO / SUPERVISION DES TRAVAUX DE GAINAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT DU RÉSEAU MUNICIPAL**

ATTENDU QUE les travaux de gainage à faire sur la rue Principale, une partie située en direction du BMR Vivaco et une autre partie vers le Garage Gaston Francoeur, tel que décrit sur les plans et devis;

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux de gainage des conduites d'égouts du réseau municipal prévus dans le dépôt de la demande de subvention de la TECQ 2019-2023;

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Appuyé par madame SUZANNE DANDURAND

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la soumission de Avizo Experts-Conseil pour les services professionnels de surveillance en résidence (2 visites chantier), surveillance bureau, mobilisation de surveillant au chantier, réception provisoire et définitive, pour un montant total de 13 517.00 \$ soit déposée devant Conseil;

QUE le Conseil accepte la soumission telle que présentée.

Adoptée

657-10-2020 7.3. **ÉCLAIRAGE LUMINAIRES TERRAIN DE BALLE / SOUMISSIONS**

ATTENDU QU'il faut absolument remplacer les luminaires du terrain de balle puisque les ampoules et les pièces sont désuètes et impossible à trouver à ce jour;

CONSIDÉRANT la nature des travaux, une demande de subvention a été déposée au Fonds de Ruralité de la MRC de Drummond;

Il est proposé par monsieur ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'EN autant que la subvention est accordée, les travaux de réfection des luminaires du terrain de balle seront entrepris;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE la Municipalité a procédé à une demande de soumission de gré à gré avec les compagnies suivantes :

- Électro Kingsey Inc. au coût de 46 000 \$ soumission 7545
- Claude Bourque Électrique Inc. au coût de 42 500 \$ soumission 14-08-2020

Ces montants n'incluent pas les taxes applicables au Québec.

QUE le Conseil accepte la soumission de Claude Bourque Électrique Inc. et demande que les travaux débutent aussitôt que la réponse du Fonds de Ruralité sera connue;

QUE la Municipalité accepte que la partie non subventionnée de ce programme et de ses dépenses, seront à la charge de celle-ci à même son fonds de roulement.

Adoptée

658-10-2020 7.5 **OUVERTURE DES SOUMISSIONS / RÉHABILITATION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'ÉGOÛTS / CHEMISAGE**

ATTENDU QU'UN devis de soumission pour la réhabilitation d'une partie du réseau d'égouts, gainage, a été déposé par le directeur des travaux publics et de voiries;

CONSIDÉRANT le nombre de réponses reçues et vérifiées par Avizo Experts-Conseil quant à la conformité des soumissions déposées le mercredi 23 septembre 2020 à 11 h 35 devant monsieur Bruno Gamache et monsieur Pierre Blanchette;

CONSIDÉRANT QUE la dépense imputée à même la subvention de la TECQ 2019-2023 et dont la directrice générale affirme avoir les argents disponibles;

CONSIDÉRANT les compagnies qui ont déposé en temps et en heures les soumissions (taxes incluses) suivantes :

1. INFRASPEC	134 244.81 \$
2. AE SERVICE	247 357.31 \$
3. LAFONTAINE	152 269.49 \$
4. CWW RÉHABILITATION	171 000.00 \$
5. SERVICE ÉGOUT CAPITAL	127 219.84 \$

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le soumissionnaire *Service Égout Capital*, qui présente un devis conforme au montant de 127 219.84 \$, soit accepté tel que présenté;

QUE les travaux débutent le plus tôt possible après adoption de ladite résolution par le Conseil.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

CENTRE DE RÉCUPÉRATION 2020

MOIS	2019	2020		↑ ↓
JANVIER	12,26	16.43	4.17	↑
FÉVRIER	8,64	9.98	1.34	↑
MARS	12,83	11.49	-1.64	↓
AVRIL	10,29	10.98	0.69	↑
MAI	10,02	11.19	1.17	↑
JUIN	11,20	10.88	-0.32	↓
JUILLET	11,53	17.09	5.56	↑
AOÛT	15,89	11.30	-4.59	↓
SEPTEMBRE	10,65	10.75	0.10	↑
OCTOBRE	10.99			
NOVEMBRE	10.31			
DÉCEMBRE	10.17			
TOTAL	124.61	110.09	6.48	↑

SITE D'ENFOUISSEMENT 2020

MOIS	2019	2020		↑ ↓
JANVIER	41,70	37.78	-3.92	↓
FÉVRIER	35,08	31.97	-3.91	↓
MARS	31,95	33.79	1.84	↑
AVRIL	57,01	46.65	-10.96	↓
MAI	66,25	78.18	11.93	↑
JUIN	44,72	43.13	-1.59	↓
JUILLET	34,99	43.08	8.09	↑
AOÛT	57,32	44.79	-12.53	↓
SEPTEMBRE	45,20	62.24	17.04	↑
OCTOBRE	97.63			
NOVEMBRE	40.54			
DÉCEMBRE	30.84			
TOTAL	583.23	421.61	5.99	↑

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1. RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant Conseil le rapport mensuel des activités en inspection de bâtiments de l'inspectrice municipale de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de septembre 2020. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

659-10-2020 9.2. VENTE DU LOT 5 741 097 / ANCIEN CHEMIN DE LA ROUTE 243

ATTENDU la demande déposée par monsieur Jocelyn Lafond, arpenteur, au nom de monsieur Philippe Verly pour l'acquisition d'un ancien chemin désaffecté sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QUE ledit chemin a été remplacé par la route 243 et qu'il n'est plus utilisé par la Municipalité ou par ses contribuables;

Sur proposition de madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le lot 5 741 097 soit vendu au demandeur pour la somme de 100 \$;

QUE tous les frais reliés à la vente, notaire ou autres soient facturés à l'acheteur.

Adoptée

660-10-2020 9.3. LOT 5 740 931 / AMÉNAGEMENT D'UNE ÉCURIE

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Charles Thibault pour le lot 5 740 931 en vue de reconnaître conforme l'usage agricole et l'utilisation d'un bâtiment existant en écurie, en zone résidentielle (ID-6) de l'aménagement du garage/atelier pour 2 chevaux (2 « box ») ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 547, article 4, régissant les usages permis dans chacune des zones;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée devant le Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité en date du 5 septembre 2020 ;

ATTENDU QUE le lot 5 740 931, d'une superficie de 31 293,1 m² (3,1 ha) en zone ID, est conforme;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire demandeur souhaite aménager deux « box » à chevaux dans un garage/atelier existant;

Sur proposition de monsieur ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par madame SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

QUE l'ajout de l'usage agricole et la transformation du garage/atelier en écurie (bâtiment existant) pour permettre l'acquisition de 2 chevaux soit appliqué;

QUE le propriétaire n'est pas autorisé à ajouter aucun autre type d'animaux ou à augmenter le nombre de chevaux;

QUE le lieu d'entraînement et le lieu d'entreposage des excréments doivent respecter les normes applicables en zone urbaine en matière d'odeurs et de poussières, en ce qui a trait à la rue et aux voisins existants et futurs;

QUE le manège et l'enclos doivent respecter une marge de 9 m de la rue Yergeau et des voisins existants et qu'aucun déboisement ne peut être effectué;

QUE l'enclos du manège extérieur soit d'un maximum de 800 mètres carrés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE le Conseil accepte la dérogation mineure en autant que les points précités sont respectés en totalité.

Adoptée

661-10-2020 9.4. LOT 5 740 645 / GALERIE FERMÉE ET ISOLÉE

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Gilles Morel au lot 5 740 675 de la zone ID-5;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été sollicités afin d'analyser une demande de dérogation mineure du règlement de zonage 547, article 4, régissant les normes d'implantations des bâtiments principaux;

ATTENDU QUE la demande vise à rendre conforme un bâtiment principal existant (galerie fermée/isolée, annexée au bâtiment principal), localisé dans la bande de protection, qui a été construit à 7,42 m de l'étang artificiel et empiète de 2,58 m dans la bande de protection, ne respectant pas ainsi les 10 m réglementaires actuels;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la zone d'où provient la demande de dérogation, ID-5, n'est pas soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique puisqu'il n'y a pas de zone inondable d'identifiée;

Sur proposition de madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

QUE le Conseil accepte la dérogation mineure telle que présentée.

Adoptée

662-10-2020 9.5. ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal, concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49, déposé à l'automne 2019, de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Sur proposition de madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le Conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le Conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Adoptée

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. **RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – BIBLIOTHÈQUE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de septembre 2020. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

663-10-2020 10.2. **PERTINENCE DE L'ÉCHANGE DES LIVRES AVEC LE RÉSEAU BIBLIO**

ATTENDU QU'un échange des livres est normalement prévu au mois d'octobre de chaque année, selon l'entente avec le Réseau Biblio;

CONSIDÉRANT la pandémie qui sévit au Québec et les restrictions de Santé Canada qui font en sorte de baisser considérablement l'achalandage à la bibliothèque;

Sur proposition de madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'échange prévu en octobre 2020 soit refusé par le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey considérant les raisons pertinentes évoquées par la coordonnatrice de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel;

QUE l'échange soit reporté à l'année 2021.

Adoptée

664-10-2020 10.3. **EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ POUR LA PATINOIRE POUR L'HIVER 2020-2021**

ATTENDU QUE les citoyens veulent et désirent des activités extérieures pour l'hiver, avec distanciation et règles de Santé Canada;

CONSIDÉRANT QUE pour l'instant les activités extérieures sont possibles;

Sur proposition de monsieur ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les publications au poste de préposé à la patinoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey soient affichées pour un poste à temps partiel au



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

salaire minimum en vigueur au moment de l'embauche et selon les conditions énumérées au contrat de travail;

QU'advenant un avis de fermeture de Santé Canada de la patinoire et des activités reliées aux sports soient interdits, le travail prendra fin immédiatement sans compensation monétaire.

Adoptée

665-10-2020 10.4. A.F.E.A.S. LOCALE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE les états financiers de l'année en date du 31 mars 2020 et les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de l'association ont été déposés devant Conseil;

CONSIDÉRANT QU'IL est primordiale de garder des services communautaires comme ceux desservis par l'AFEAS de Saint-Félix-de-Kingsey, à savoir des conférenciers, des documentations et des activités favorisant l'épanouissement social;

Sur proposition de madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'UN montant de 200 \$ soit remis à l'association de l'AFEAS de Saint-Félix-de-Kingsey comme participation municipale à leurs prévisions budgétaires de 2021.

Adoptée

11. SUJETS DIVERS

11.1. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le **2 novembre 2020, dès 19 h 30**, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

666-10-2020 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 21 h 45

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Mme Thérèse Francoeur, AMA
Mairesse

Carole Pigeon
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 2 novembre 2020

